

**COMPTE RENDU DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUILLET 2010**

Le Conseil Municipal de la Commune de Ouagadougou, régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 236 de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, s'est réuni en session extraordinaire le 14 juillet 2010 à partir de 08 heures, dans la salle de délibération du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Ouagadougou, sous la présidence de Monsieur Simon COMPAORE, Maire de la ville.

Le conseil a examiné et adopté les points inscrits à son ordre du jour et entendu des communications orales.

Ainsi, au titre du premier point, le conseil a examiné et adopté, sous réserve de la prise en compte des amendements apportés, le procès-verbal de la session ordinaire du 14 mai 2010.

Au titre du deuxième point, le conseil a entendu les communications orales.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> intervenant est le président de la Commission Environnement et Développement Local (CEDL) qui a délivré une communication relative au colloque urbain international sur le logement social que la Commune de Ouagadougou, en collaboration avec les autres structures techniques, a organisé les 24, 25 et 26 juin 2010 à RAN Hôtel SOMKIETA.

Au cours de ce colloque, 19 communications ont été prononcées à travers quatre ateliers et les principales propositions qui en sont issues touchent essentiellement à la problématique du logement social et aménagement urbain ; au financement du logement social à Ouagadougou ; aux rôles des acteurs dans la production du logement social et aux techniques innovantes de construction à faibles coûts.

Suivent tour à tour :

- le chef du projet « stratégie de réduction des déchets de Ouagadougou » sur la valorisation de la filière de collecte et de tri sélectif des déchets;
- le chef du projet « participatif d'aménagement des quartiers Gounghin » sur la réalisation et la gestion des infrastructures au profit desdits quartiers ;
- le directeur général de l'Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur les mesures destinées à assurer la protection de l'homme et de son environnement contre les effets néfastes des rayonnements ionisants ;
- le directeur général adjoint des services techniques municipaux d'une part sur l'état de la réhabilitation des infrastructures détruites le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et d'autre part sur l'état synthétique des projets en cours ;
- le directeur des Relations internationales sur la ceinture verte et la cantine scolaire ;
- le deuxième adjoint au Maire sur les travaux de la commission ad hoc chargée de la réorganisation des cimetières et pompes funèbres ;
- le chef de service études et analyses financières de la DAFB sur la méthodologie de Gestion des Finances Publiques (PEFA);
- le directeur de l'Energie et des Equipements électriques sur les l'utilisation des luminaires solaires ;
- le Maire de l'arrondissement de Baskuy d'une part sur la situation de la zone inondable des abords des barrages n°1 et 2 et d'autre part sur l'opération d'aménagement des zones d'habitation spontanées dans l'arrondissement de Baskuy ;
- le président de la Commission Affaires Générales, Sociales et Culturelles sur la situation des chambres de passe ;
- le directeur des Aménagements Paysagers sur l'opération « Ouaga la verte » (bilan de l'exercice 2009 et informations sur l'édition 2010);
- les Maires d'arrondissement sur la programmation de l'opération délivrance de la CNIB dans les arrondissements.

Enfin, le président du conseil, successivement sur la cérémonie de lancement du bitumage de l'avenue de la liberté qui aura lieu le 22 juillet 2010 à 16 heures à la jonction entre cette avenue et l'avenue Kumda-Yôoré et sur le bilan de la campagne d'abattage des chiens errants dans la ville. Cette campagne ayant permis d'abattre 442 chiens, à la demande de la population, le conseil a autorisé son renouvellement.

Au titre du troisième point, le conseil a d'abord examiné et adopté à l'unanimité des membres présents, la délibération portant révision en hausse

des montants des caisses de menues dépenses des services de la Commune de Ouagadougou.

Instituées depuis 1985, les caisses de menues dépenses ont été élargies aux lycées municipaux et à la quarantaine de services nouvellement créés. Or, dans la même proportion, le montant de la caisse de menues dépenses de 50 000 francs CFA n'a pas évolué. Pour permettre aux différents services de faire face aux dépenses d'urgence la proposition de passage de 50 000 à 100 000 francs CFA s'impose.

Ensuite, à travers une délibération prise à l'unanimité des membres présents, le conseil a élevé Monsieur Frédéric RAYNOUARD précédemment Conseiller Technique du Grand Lyon en fin de mission, au rang de Citoyen d'Honneur de la ville de Ouagadougou.

En rappel, c'est dans le cadre de la coopération entre la Commune de Ouagadougou et celle de Lyon et le Grand Lyon que Monsieur Frédéric RAYNOUARD a été détaché auprès de France Coopération Internationale et mis à disposition auprès du Secrétaire Général de la Commune de Ouagadougou pour une durée de trois ans. Au terme des trois ans passés à la Commune, il a, brillamment contribué entre autres à améliorer l'organisation et le pilotage des services de la mairie par l'institution d'un comité de directeur ; apporter un appui au projet « quartiers périphériques » ; organiser des journées portes ouvertes ; renforcer les compétences des services municipaux dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage communale et dans le montage des dossiers au niveau des directions.

Enfin, le premier adjoint au Maire a fait au conseil la lecture de cinq correspondances adressées au Maire dont quatre émanent du Président du Faso, du Président de l'Assemblée Nationale, du ministre de l'Economie et des Finances et du Contrôleur Général d'Etat. Ils adressent leurs vives félicitations et encouragements au Maire et à son conseil dans leurs efforts de bonne gouvernance suite au recueil des délibérations du conseil municipal à eux transmis. La cinquième, du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), remercie le Maire de Ouagadougou pour l'accueil qui lui a été réservé lors de l'inauguration à Ouagadougou de la Maison des savoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 03 minutes.

Fait à Ouagadougou, le

Pour le Président et par délégation,  
Le deuxième Adjoint.

**Dramane COMPAORE./-**